



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 6 juin 2019

Prévention, collecte et traitement des déchets en Ile-de-France : L'Etat et la Région confient une mission de coordination au Syctom

L'Etat et la Région ont fait cette annonce à l'occasion de l'inauguration du nouveau centre de tri des déchets du Syctom implanté dans l'éco-quartier Clichy-Batignolles dans le 17^e arrondissement de Paris. D'une capacité de 45.000 tonnes/an, il préparera au recyclage les déchets de près d'un million d'habitants.

Paris, le 6 juin 2019 - Brune Poirson, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire et Jacques Gautier, Président du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, ont inauguré, ce jeudi 6 juin, le nouveau centre de tri de collecte sélective du Syctom à Paris XVII.

Cette cérémonie a été l'occasion pour l'Etat et le Conseil Régional d'Ile-de-France, représenté par Sophie Deschiens, déléguée spéciale à l'Economie circulaire, d'annoncer le lancement de l'expérimentation d'un schéma opérationnel pour la coordination de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets ménagers, confiée au Syctom, en partenariat avec les collectivités volontaires de son territoire. Cette expérimentation a pour objectif d'améliorer l'efficacité des actions mises en œuvre en vue de la réduction des déchets ménagers et de l'amélioration du geste de tri.

Objet de cette inauguration, le nouveau centre de tri du Syctom est à la pointe de la technologie. Il peut traiter jusqu'à 15 tonnes par heure, grâce à son process ultra-performant : tri granulométrique, 13 machines de tri optique, séparateurs balistiques. Adapté à l'extension des consignes de tri, il permettra d'aller plus loin dans le recyclage des emballages ménagers et contribuera à l'atteinte de l'objectif de recyclage de 65% des emballages fixé par la loi à l'horizon 2025.

Au cœur de l'éco-quartier Clichy-Batignolles et au pied du Tribunal de Paris, ce centre a fait l'objet d'un traitement architectural et paysager de qualité : 2400 m² de surfaces végétalisées, utilisation de matériaux renouvelables, 1500 m² de panneaux photovoltaïques, traitement acoustique spécifique afin de prévenir les nuisances sonores pour le voisinage.

Pour ce 6^e centre de tri, le Syctom a investi 67 millions d'euros hors taxes. Il en a confié la conception, la construction et l'exploitation à un groupement d'entreprises composé de : CNIM (mandataire), les Ateliers Monique Labbé Architecture, Urbaine de Travaux, Ar-Val, INGEROP Conseil et Ingénierie et SEGIC Ingénierie.

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est l'établissement public chargé de traiter et valoriser les déchets produits par 6 millions d'habitants de 85 communes (Paris et proche banlieue), soit 10% de la population française. Chaque année, ce sont 2,3 millions de tonnes de déchets qui sont traités. Dans un contexte de raréfaction des matières premières et de transition énergétique, tous ces déchets doivent être considérés comme des ressources. Un défi au quotidien pour le Syctom, toujours en quête d'innovations pour optimiser les performances de ses installations (hausse du rendement énergétique, amélioration des process de tri et de recyclage), et trouver des solutions au traitement des différents flux de déchets. www.syctom-paris.fr

Contacts presse :

Sylvie MARIAUD, Chargée de mission – mariaud@syctom-paris.fr – 01 40 13 40 84 – 06 21 60 03 82

Patrice FURÉ, Directeur de cabinet du Président - fure@syctom-paris.fr - 01 40 13 17 14 – 06 84 09 24 96